

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 2 juin 2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 2^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : madame Sarita Benchimol; monsieur Claude Cuillerier; madame Stefana Lamasanu.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; madame Sylvie Chartrand, directrice, formation professionnelle; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC14/15-06-157

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Projet Face à l'image » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « École primaire du Bout-de-l'Isle » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Biennale – Développement social Montréal » (à la demande de madame Abi Koné);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 D) « État d'avancement – École Île-des-Sœurs II » (à la demande de madame Caroline Varin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

A) Correspondance en date du 25 mai 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

A) Offre de service 2015-2016 – Retour de consultation et adoption

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

A) Projet de consolidation des organigrammes de services – Retour de consultation et adoption

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

A) Détermination du montant demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal au titre de la taxe scolaire pour l'année 2015-2016

6.3 Ressources matérielles

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME) – Modification à l'acte d'établissement – Adoption
- B) Écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption
- C) École primaire Saint-Laurent Ouest – Création d'un nouvel acte d'établissement
- D) École Île-des-Sœurs II – Création d'un nouvel acte d'établissement
- E) École Saint-Clément Ouest – Création d'un nouvel acte d'établissement

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Révision de la politique de transport des élèves – Adoption
- B) Transport scolaire du midi – Modalités 2015-2016
- C) Transport par courtoisie – Établissement du tarif du passage par élève – Année scolaire 2015-2016
- D) Transport scolaire – Orientations budgétaires 2015-2016

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 7 avril 2015
- D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 28 avril au 25 mai 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Projet Face à l'image
- B) École primaire du Bout-de-l'Isle
- C) Biennale – Développement social Montréal
- D) État d'avancement – École Île-des-Sœurs II

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 30 JUIN 2015 À 19 H

- Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 (**Confidentiel**)
- Approbation des budgets 2015-2016 des établissements
- Adoption du budget initial de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année 2015-2016
- Critères d'inscription 2016-2017 – École Guy-Drummond – Adoption
- Critères d'inscription 2016-2017 – École Jonathan – Adoption
- Critères d'inscription 2016-2017 – École Nouvelle-Querbes – Adoption
- Services aux ÉHDAA : état prévisionnel des revenus additionnels générés et des budgets alloués – Budget préliminaire 2015-2016

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC14/15-06-158

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 5 mai 2015, a été remis aux commissaires le jeudi 28 mai 2015;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
5 mai 2015**

CC14/15-06-159

Madame Caroline Varin mentionne qu'elle voudrait que l'on ajoute des éléments à son intervention noté à la page 169.

Maître Alain Gauthier rappelle les règles de régie interne du Conseil, en pareille matière.

Madame Varin indique donc qu'à la page 169, on aurait dû lire « ...du secteur Roland Jeanneau et du secteur de la Pointe-Sud... » au lieu de « ...du secteur Roland Jeanneau. ».

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 5 mai 2015, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Madame Manon Cholette, présidente du SEPB, représente 2 745 employés, personnel de soutien. Elle se montre choquée par le nombre de coupures budgétaires envisagées, notamment auprès des T.E.S. et autres corps d'emploi en lien direct avec les élèves.

Ses membres se sentent inquiets des conséquences de ces coupures sur les élèves et les salariés.

Elle fait état des abolitions de postes, conséquences inévitables de ces mesures. Elle se demande comment la Commission scolaire pourra réussir à donner des services aux élèves avec autant de coupures de personnels de soutien.

Madame Diane Lamarche-Venne indique que le budget est encore en cours d'élaboration et que le Conseil des commissaires ne s'est pas encore saisi des propositions de la direction générale, il lui est donc difficile de répondre à ce stade-ci. Il y a des pistes de rationalisation qui ont été envisagées; cependant, le Conseil des commissaires donne ses orientations et, par la suite, il en revient à la direction de chaque établissement de décider, en collaboration avec son conseil d'établissement, au stade de l'élaboration du budget de l'établissement.

2. Monsieur Sébastien Vincent, parent d'élève et enseignant pour la CSMB, mentionne qu'il a écrit au commissaire de son quartier, monsieur Claude Cuillerier le 7 mai dernier. Il fait lecture de son courriel, tout en mentionnant qu'il n'a pas reçu de réponse.

Après vérification, madame Diane Lamarche-Venne répond qu'il n'avait pas la bonne adresse courriel et que le message ne s'est donc pas rendu à son destinataire.

3. Monsieur Luc Jacob, président du SEOM, distribue aux commissaires le résultat d'un sondage fait pour le compte de la FAE.

Il pose ses questions à Madame la présidente.

Celle-ci répond en reprenant plusieurs éléments précédemment évoqués.

4. Madame Caroline Proulx-Trottier, vice-présidente du SEOM, s'interroge sur le redécoupage des territoires des commissions scolaires annoncé par le ministre ainsi que sur les dernières annonces ministérielles.

Elle demande si la CSMB souhaite contribuer au débat et dénoncer les compressions envisagées par Québec.

Madame Diane Lamarche-Venne répond.

**Offre de service
2015-2016 –
Retour de
consultation et
adoption**

CC14/15-06-160

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet
- B) Tableau synthèse – offre de service 2015-2016 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2015-2016 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

ATTENDU que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle pour l'année 2015-2016 en collaboration avec les directions de centres;

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté les enseignants sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter l'offre de service 2015-2016, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, pour tous les programmes de formation générale.

D'adopter l'offre de service 2015-2016, telle que déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, pour tous les programmes de formation professionnelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de
consolidation des
organigrammes
de services –
Retour de
consultation et
adoption**

CC14/15-06-161

**Amendée par la
résolution
CC15/16-06-176**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme au 1^{er} juillet 2015;
- C) Retour de consultation des Associations des cadres (AQCS et ACEOM)

ATTENDU le réaménagement de certains postes au Service des ressources matérielles;

ATTENDU la responsabilité du Service du transport scolaire attribuée au Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire;

ATTENDU le transfert du secteur de la retraite et des assurances du Service des ressources humaines vers le Service des ressources financières;

ATTENDU les départs à la retraite;

ATTENDU la nécessité d'optimiser la gestion des services en lien avec les défis de la croissance et des compressions budgétaires;

ATTENDU la recommandation des deux Associations des cadres scolaires (AQCS et ACEOM);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de consolidation de l'organigramme de services de la CSMB, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé.

EN CONSÉQUENCE :

Service des ressources matérielles

D'abolir les trois postes de coordination aux opérations Sud, Ouest et Nord suite au départ de messieurs Jacques Filion et de Ahmed Boudaouara ainsi qu'à la reclassification de madame Catherine Martel;

De créer un poste de direction adjointe aux opérations et d'y nommer madame Catherine Martel;

De créer trois postes de régisseur aux opérations Nord, Sud et Ouest et d'y nommer madame Mylène Béland et monsieur Joël Gagné, conditionnellement à la réussite de leur période de probation ainsi que monsieur Guy Bélanger;

D'affecter monsieur Biram Sall à titre de régisseur à l'entretien planifié/préventif Sud;

De transférer le poste de régisseur Contrôle des coûts et suivi budgétaire/ Service des ressources matérielles détenu par monsieur Francisco Javier Ramirez Garcia, sous la gouverne de la direction adjointe du Service des ressources financières - Gestion budgétaire et soutien aux usagers, monsieur Alain Gaudet;

De transférer les trois postes de contremaître détenus par madame Joanne Boudreau, messieurs Stéphane Leclerc et un poste vacant, sous la gouverne de la direction générale adjointe du Réseau C, monsieur Dominic Bertrand.

Service du transport scolaire

D'abolir le poste de régisseur au transport scolaire suite au départ de la détentrice dudit poste, madame Isabelle Cloutier;

De créer un poste d'agent d'administration au transport scolaire et d'y nommer madame Sylvie Lavoie, conditionnellement à la réussite de sa période de probation;

Service des ressources humaines

D'abolir le poste de direction adjointe avantages sociaux, retraite et assurances, bureau de recrutement et de la suppléance suite au départ à la retraite de la détentrice dudit poste, madame Rachel Thériault;

De créer un poste de conseiller en gestion de personnel pour soutenir le développement et l'implantation sur projet SIR (Système informatisée de remplacement) et d'y nommer monsieur François Allaire conditionnellement à la réussite de sa période de probation;

De transférer les deux postes d'agent d'administration avantages sociaux, retraite et assurances détenus par madame Valérie Croteau et un poste vacant à conserver pour les besoins dans ce secteur, sous la gouverne de la direction adjointe du Service des ressources financières - Gestion financière, monsieur Stéphane Bergeron.

D'ajouter le dossier des mesures d'urgence au coordonnateur à la gestion de la prévention détenu par monsieur Marc Bisson.

Service des ressources éducatives

D'abolir le poste de régisseur suite au départ à la retraite de la détentrice dudit poste, madame Laurette Séguin-Gravel;

De créer un poste de coordination relié au développement durable et participation citoyenne et d'y nommer monsieur Dominic Vézina (poste temporaire depuis 3 ans).

Il est proposé, suite au retour de consultation, d'intituler les postes de monsieur Dominic Vézina, coordonnateur au développement durable et participation citoyenne et celui de madame Carmen Lemire, coordonnatrice aux services de garde et à la surveillance des dîneurs, à sa plus simple expression soit : coordination au Service des ressources éducatives considérant les ajouts de dossiers.

Service des ressources financières

De transférer le poste de coordination Contrôle interne détenu par madame Martine Tremblay, sous la gouverne de la direction du Service de la planification stratégique, vérification interne et de l'organisation scolaire.

De créer, par reclassification d'un poste de professionnel, un poste de régisseur aux opérations des états financiers sous la gouverne de la direction adjointe - Gestion financière, monsieur Stéphane Bergeron et d'y nommer madame Josée Clément conditionnellement à la réussite de sa période de probation.

Communication et relation de presse

D'ajouter les dossiers de communication relatifs à la formation générale adulte et de la formation professionnelle.

Service de la formation professionnelle

De créer un poste de coordination détenu par monsieur Hafedh Ben Taher (poste temporaire depuis 2 ans), chez *Entrepreneuriat Marguerite-Bourgeoys* en soutien aux vingt-huit partenaires qui offrent la formation en Lancement d'une entreprise, en Vente-conseil ainsi qu'en Représentation.

De modifier le poste de coordination en communication FGA-FP-SAEFC détenu par madame Brigitte Gauvreau, par un poste de coordination en communication SAEFC et de le **transférer** sous la gouverne de la direction des Services aux entreprises et de la formation continue, monsieur Martin Graton.

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Lettre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal en date du 13 mai 2015.

ATTENDU qu'aux termes de l'article 435 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal nous informait que le taux de la taxe scolaire pour l'année 2015-2016, est estimé par celui-ci à 0.18889 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière, si toutes les commissions scolaires lui demandent de leur verser le produit maximal de la taxe scolaire calculé conformément aux termes de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 434.5 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit faire parvenir une résolution au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal, déterminant le montant qu'elle réclame au titre de la taxe scolaire;

**Détermination du
montant
demandé au
Comité de gestion
de la taxe scolaire
de l'Île de
Montréal au titre
de la taxe scolaire
pour l'année
2015-2016**

CC14/15-06-162

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
– Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il
est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
demande au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de
Montréal de lui verser, pour l'année 2015-2016, le produit maximal
de la taxe scolaire conformément aux termes de la Loi sur
l'instruction publique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Centre intégré de
mécanique, de
métallurgie et
d'électricité
(CIMME) –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption**

CC14/15-06-163

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié du CIMME (projet)
- C) Acte d'établissement actuel du CIMME
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-03-119
- G) Articles 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU la réorganisation des locaux à l'intérieur du
Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité
(CIMME) afin de combler les besoins de classes additionnelles pour
la formation professionnelle;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-03-119, le
Conseil des commissaires a adopté pour consultation la
modification à l'acte d'établissement du Centre intégré de
mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME);

ATTENDU QUE, pour les centres, l'article 100 de la Loi
sur l'instruction publique (LIP) précise que « *l'acte d'établissement
indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la
disposition du centre* »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données
obligatoires de l'acte d'établissement d'un centre doivent faire
l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon
l'article 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données
obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre
doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de
parents selon l'article 193;

ATTENDU les avis favorables reçus du Comité central de
parents et du Conseil d'établissement du CIMME;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
- Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité:

D'adopter les modifications à l'acte d'établissement du Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME), pour entrée en vigueur le 3 juin 2015, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé – Modifications aux actes d'établissement – Adoption

CC14/15-06-164

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Actes d'établissement modifiés des écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et CEA Jeanne-Sauvé (projets)
- C) Actes d'établissement actuels des écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et CEA Jeanne-Sauvé
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-04-135
- G) Articles 39, 79, 100, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-04-135, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation auprès du Comité central de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que des conseils d'établissement des école John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé, les modifications apportées aux actes d'établissement de ces quatre établissements;

ATTENDU QUE, selon les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et du centre;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école et d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement selon les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU les avis favorables reçus du Comité central de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que des conseils d'établissement des établissements concernés;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification
- Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde,
il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications aux actes d'établissement des écoles John-F.-Kennedy, Marguerite-Bourgeoys, L'Eau-Vive et du Centre d'éducation des adultes Jeanne-Sauvé, pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Saint-Laurent
Ouest – Création
d'un nouvel acte
d'établissement**

CC14/15-06-165

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école primaire Saint-Laurent Ouest
- C) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi un nom temporaire, école primaire Saint-Laurent Ouest, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire sise au 3925, rue Claude-Henri-Grignon à Saint-Laurent;

ATTENDU QU'un nouveau nom devra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra être soumis au Bureau des communications et devra être conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » et aux règles de français et de toponymie;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école primaire Saint-Laurent Ouest, pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Île-des-Sœurs II –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

CC14/15-06-166

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Île-des-Sœurs II
- C) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi un nom temporaire, école Île-des-Sœurs II, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire sise au 100, boulevard de l'Île-des-Sœurs à Verdun;

ATTENDU QU'un nouveau nom devra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra être soumis au Bureau des communications et devra être conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » et aux règles de français et de toponymie;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école Île-des-Sœurs II, pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École Saint-Clément Ouest –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

CC14/15-06-167

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Saint-Clément Ouest
- C) Résolution # CC14/15-01-096
- D) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-01-096, le Conseil des commissaires a adopté, une modification à l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément;

ATTENDU QUE l'acte d'établissement de la nouvelle école Saint-Clément Est entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE l'édifice Ouest de l'école Saint-Clément, situé au 555, avenue Mitchell à Ville Mont-Royal, a été retiré de l'acte d'établissement afin de devenir, à compter du 1^{er} juillet 2015, une école distincte;

ATTENDU QU'un acte d'établissement doit être créé pour cette nouvelle école qui accueillera des élèves dès l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement actuel de l'école Saint-Clément a choisi un nom, école Saint-Clément Ouest, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire sise 555, avenue Mitchell à Ville Mont-Royal;

ATTENDU QU'un nouveau nom pourra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra être soumis au Bureau des communications et devra être conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » et aux règles de français et de toponymie;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école Saint-Clément Ouest, pour entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2015, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Révision de la
politique de
transport des
élèves – Adoption**

CC14/15-06-168

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résumé des changements proposés à la politique de transport des élèves
- C) Politique de transport des élèves – Projet
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC14/15-03-121

ATTENDU QUE de nouveaux éléments ont été apportés à la politique de transport des élèves de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys qui était en vigueur depuis juin 2013;

ATTENDU QUE, par la résolution #CC14/15-03-121, le Conseil des commissaires a adopté, pour consultation, le projet de révision de la politique de transport des élèves;

ATTENDU QUE la révision de la politique de transport des élèves doit faire l'objet d'une consultation auprès du Comité consultatif de gestion et qu'un avis a été demandé au Comité central de parents ainsi qu'au Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU les avis reçus du Comité central de parents, du Comité consultatif des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif de transport;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à la majorité :

D'adopter les modifications apportées à la politique de transport des élèves de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

De décréter son entrée en vigueur le 1er juillet 2015.

VOTE CONTRE : monsieur Christian Desjardins (1)

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Article 292 de la Loi sur l'instruction publique
- C) Article 7.3.1 de la Politique de transport des élèves

**Transport scolaire
du midi –
Modalités 2015-
2016**

CC14/15-06-169

ATTENDU QU'en vertu de l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique, le MELS permet à la Commission scolaire d'offrir du transport du midi à la charge des utilisateurs;

ATTENDU QUE la politique de transport des élèves entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 prévoit les conditions pour l'offre de transport du midi;

ATTENDU QUE l'article 7.3.1 de cette politique énonce les principes pour l'offre de transport du midi aux élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE les ressources financières de la Commission scolaire ne lui permettent pas d'absorber en tout ou en partie les dépenses reliées au transport scolaire du midi;

ATTENDU QUE la Commission scolaire est prête à organiser le transport scolaire du midi à la condition que les coûts qui y sont reliés soient à la charge des utilisateurs;

ATTENDU QU'en 2014-2015, le coût de chaque autobus et minibus était fixé à 5 618,22 \$, plus les taxes nettes;

ATTENDU QUE, selon le contrat avec le transporteur, il y a lieu d'indexer le coût de ce service pour l'année 2015-2016 selon l'IPC, soit 1,91%;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport issue de sa réunion du 22 avril 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

Que pour l'année scolaire 2015-2016, le coût de chaque autobus ou minibus requis par une école, pour le transport du midi, soit fixé à 5 725,53 \$, plus les taxes nettes.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport par
courtoisie –
Établissement du
tarif du passage
par élève – Année
scolaire 2015-
2016**

CC14/15-06-170

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Article 298 de la Loi sur l'instruction publique
- C) Article 7.3.2.6 de la Politique de transport des élèves

ATTENDU QU'en vertu de l'article 298 de la LIP, la Commission scolaire peut offrir des places disponibles à bord des autobus scolaires lors du transport quotidien et charger un coût aux personnes qui en bénéficient;

ATTENDU QUE la politique de transport des élèves qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015 prévoit l'offre de transport de courtoisie;

ATTENDU QUE l'article 7.3.2 de cette politique énonce les principes pour l'offre du transport par courtoisie aux élèves de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 7.3.2.6 de la politique prévoit que la Commission scolaire détermine annuellement le tarif chargé pour ce service;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité consultatif de transport lors de la réunion du 22 avril 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

Que pour l'année scolaire 2015-2016, pour chaque élève bénéficiaire, le tarif chargé pour le transport de courtoisie soit de :

150,00 \$ pour toute la période où le service est offert, jusqu'à concurrence de 300,00\$ pour les élèves d'une même famille résidant à la même adresse;

Le tarif est de **20,00 \$** par mois dès que l'élève commence à bénéficier du service si c'est après le mois d'octobre;

Et dans le cas de cessation du service, le remboursement est de **15,00 \$** par mois, à partir du mois suivant où l'élève a cessé de bénéficier du service.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport
scolaire –
Orientations
budgétaires
2015-2016**

CC14/15-06-171

Documents déposés :

- A) Orientations budgétaires 2015-2016
- B) État des revenus et des dépenses – Année scolaire 2014-2015
- C) Article 6.1.1 de la Politique de transport des élèves

ATTENDU QUE l'article 6.1.1, de la Politique de transport des élèves, énonce que le Conseil des commissaires adopte annuellement les orientations budgétaires pour le transport scolaire pour l'année subséquente;

ATTENDU QUE le MEESR a confirmé les règles budgétaires du transport scolaire pour l'année scolaire 2015-2016, le 20 mai 2015;

ATTENDU QUE le Service du transport scolaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est en équilibre budgétaire depuis 2014-2015;

ATTENDU QUE les subventions reçues du MEESR et du CGTSIM concernant le transport scolaire sont dédiées au transport et ne sont pas transférables;

ATTENDU QUE l'intention de la Commission scolaire est de maintenir un budget équilibré pour le transport scolaire;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport issue de la réunion du 25 mai 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les orientations budgétaires 2015-2016, en matière de transport scolaire, telles qu'énoncées au sommaire déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Christian Desjardins pose des questions de compréhension sur le document déposé.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné mentionne que, lors du 68^e Congrès de l'ACELF, en septembre prochain, monsieur Jean-Pierre Bédard accompagnera une délégation de 5 à 8 élèves de nos écoles secondaires, afin de donner un atelier sur la radioweb.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 7 avril 2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne fait quelques ajouts à son document.

- Le 7 mai – Visite du chantier de l'école Saint-Laurent Ouest
- Le 14 mai – Dévoilement d'une murale au CÉA Outremont
- Le 19 mai – Bilan de la Table unifiée des conseils d'élèves au Marché Jean-Talon
- Le 20 mai – Rencontre des citoyens – Agrandissement de l'école Henri-Beaulieu
- Le 21 mai – Rencontre de la diversité au Musée des beaux-arts de Montréal et Conférence du recteur Guy Breton à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Le 1^{er} juin – Rencontre avec les Sœurs de Sainte-Croix – Discussion exploratoire – Disponibilité de terrains à Saint-Laurent
- Le 2 juin – Lancement du Fablab CSMB à l'école secondaire Saint-Laurent

Madame Lamarche-Venne répond aux questions de ses collègues.

**Information du
directeur général**

Monsieur Yves Sylvain souligne la tenue, mardi le 9 juin 2015, d'un plénier sur l'ensemble du budget.

Il présente sommairement l'ordre de grandeur des éléments influençant le budget 2015-2016, les enjeux et les demandes envisagées auprès des unités (écoles, centres et services).

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
28 avril au 25 mai
2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Projet Face à
l'image**

Madame Sonia Gagné-Lalonde mentionne que, le 21 mai dernier, elle a participé à un événement à l'école secondaire Félix-Leclerc; on y présentait des capsules vidéo du projet « Face à l'image ». Dans les capsules vidéo on voyait des élèves des classes satellites de l'école John-F.-Kennedy jumelés avec des élèves de l'école secondaire Félix-Leclerc, secteur régulier, qui avaient des intérêts communs.

Elle souligne qu'un lien sera envoyé à monsieur Jean-Michel Nahas pour permettre aux commissaires de prendre connaissance de ce projet et de visionner quelques extraits.

Elle félicite tous les participants à ce projet.

**École du Bout-de-
l'Isle**

Madame Sonia Gagné-Lalonde indique que le 20 mai dernier, elle a assisté à une rencontre du conseil étudiant de l'école du Bout-de-l'Isle. À cette occasion elle était accompagnée de membres du conseil de Ville. Les élèves ont présenté leurs projets de très belle façon.

**Biennale –
Développement
social Montréal**

Madame Abi Koné a assisté, l'an dernier, à deux rencontres.

Les 2 et 3 juin se tiennent des journées d'ateliers afin de faire le bilan de ces deux rencontres de l'année dernière. Le but de ces ateliers est de développer des stratégies entre le développement économique et le développement social à Montréal.

**État
d'avancement –
École Île-des-
Sœurs II**

Monsieur Yves Sylvain fait le point sur l'état d'avancement des travaux.

**Ajournement de
la séance**

ADVENANT 21 h 02, madame Diane Lamarche-Venne propose l'ajournement de la présente séance au 30 juin 2015, à 19 heures.

CC14/15-06-172

Ajournement du
30.06.2015

ADVENANT **CE MARDI TRENTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, la séance du 2 juin 2015 se poursuit, au terme de son ajournement. La séance se tient au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Yves Sylvain, directeur général; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; monsieur Jean-Michel Nahas, coordonnateur, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe par intérim, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

Ouverture de la
séance

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Adoption de
l'ordre du jour

CC14/15-06-173

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé et modifié séance tenante:

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Suivi – École Île-des-Sœurs II » (à la demande de madame Caroline Varin);

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Transport scolaire –Île-des-Sœurs » (à la demande de madame Caroline Varin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

B) Correspondance en date du 22 juin 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

A) ...

B) Autorisation au directeur général de conclure une entente avec l'École primaire rattachée à l'Université normale du Shandong

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

A) ...

B) ...

C) Rapport du comité d'évaluation sur l'application des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 (**Confidentiel**)

D) Organigramme de services de la CSMB au 1er juillet 2015 – Amendement à la résolution CC14-15/06-161

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

A) ...

B) Approbation des budgets des établissements pour l'année 2015-2016

C) Adoption du budget de la Commission scolaire pour l'année 2015-2016

6.3 Ressources matérielles

- A) Adoption du budget des immobilisations 2015-2016
- B) Projet d'amélioration énergétique – Octroi de contrat

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Rapport du comité – Demande de révision de décision no 260 (art.9, LIP) (**Confidentiel**)
- B) Vente d'un terrain à la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne – Demande d'autorisation au Ministre
- C) Prolongation du mandat du responsable de l'éthique et de la déontologie des commissaires et de son substitut
- D) Éthique et déontologie des commissaires – Dénonciation d'intérêts – Rapport du secrétaire général
- E) Éthique et déontologie des commissaires – Cadeaux et marques d'hospitalité – Rapport du secrétaire général

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...
- E) ...

8.2 Planification stratégique

8.2 Vérification interne et reddition de compte

8.3 Communications

8.4 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) ...
- B) ...
- C) ...
- D) ...

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) ...
- D) Capsule d'internationalisation
- E) Participation de commissaires au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) du 24

au 26 septembre 2015

- F) Rapport de participation de commissaires au Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec (Mme Louise Leroux et M. Christian Desjardins)

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
B) ...
C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 26 mai au 23 juin 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Suivi – École Île-des-Sœurs II
B) Transport scolaire – Île-des-Sœurs

13. INFORMATION

- A) Transport scolaire – Information aux parents

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Période de questions du public

1. Madame Dominique Sauv , parent d'un enfant de l' cole Jonathan, s'exprime   titre de d l gu  du conseil d' tablissement de l' cole Jonathan, sur les compressions budg taires. Elle mentionne que le conseil d' tablissement de son  cole a approuv ,   regret, son budget 2015-2016 en raison des coupures. Elle sollicite l'aide du Conseil des commissaires et demande   madame la Pr sidente de quelle fa on le Conseil r agira face   ces coupures qui touchent directement les enfants.

Madame Diane Lamarche-Venne r pond que, pour la premi re ann e, toutes les  coles ont  t  sollicit es pour contribuer   l' quilibre budg taire.

Madame Lamarche-Venne invite madame Louise Gaudreault   compl ter les explications.

Madame Gaudreault compl te l'information.

Madame Lamarche-Venne explique que la Commission scolaire a l'obligation d'arriver   l' quilibre budg taire et que cet exercice n'est pas fait de g iet  de c eur.

2. Madame Genevi ve McReady, parent d l gu  du comit  r gional de parents Nord pour l' cole Beau-S jour, s'exprime sur l'aide aux devoirs et sur la politique du transport scolaire. Elle demande de quelle fa on la valeur d' quit  est prise en compte dans le contexte des coupures budg taires.

Madame Diane Lamarche-Venne répond.

**Autorisation au
directeur général
de conclure une
entente avec
l'École primaire
rattachée à
l'Université
normale du
Shandong**

CC14/15-06-174

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet
- B) Projet d'entente

ATTENDU les ententes intervenues en 2013-2014 et en 2014-2015 entre la CSMB et l'École primaire rattachée à l'Université normale du Shandong relativement à la venue de 18 élèves chinois à l'école Joseph-Henrico, permettant à ces derniers d'apprendre le français et de se sensibiliser à la culture occidentale;

ATTENDU la demande formulée par l'école partenaire pour que 23 nouveaux élèves chinois vivent un projet similaire et soient scolarisés à l'école Murielle-Dumont pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU qu'une enseignante chinoise accompagnera les élèves chinois et aidera ces derniers à poursuivre harmonieusement leur cheminement scolaire en mandarin;

ATTENDU que ce projet permettra un échange interculturel entre les élèves et les enseignants tant de la CSMB que de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'arrivée des élèves chinois est prévue à la fin du mois d'août 2015 pour le début de l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU qu'il y a lieu d'exiger une contrepartie monétaire à l'École primaire rattachée à l'Université normale du Shandong pour la prestation des services éducatifs, l'hébergement des élèves en famille d'accueil, les assurances médicales, notamment;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à conclure une entente avec l'École primaire rattachée à l'Université normale du Shandong et à exiger une contrepartie monétaire de 518 880,16\$, pour la prestation des services éducatifs, l'hébergement des élèves en famille d'accueil et les assurances médicales notamment.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité
d'évaluation sur
l'application des
articles 26 et 27
du Règlement sur
les conditions de
travail des hors
cadres des
commissions
scolaires pour
l'année scolaire
2014-2015**

CC14/15-06-175

Documents déposés :

- A) Lettre de Mme Diane Lamarche-Venne, présidente;
- B) Résolution CC09/10-01-073;
- C) Extrait du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires, art. 26 et 27;
- D) Extrait du projet de loi 100;
- E) Arrêté ministériel en date du 11 juillet 2012.

ATTENDU la formation d'un comité composé de commissaires pour l'évaluation du directeur général, selon la résolution CC09/10-01-073;

ATTENDU les échanges qui ont eu cours sur ce dossier lors de la réunion du comité d'évaluation;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 26 et 27 du Règlement sur les conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi 100 annulent les bonis accordés aux hors-cadres selon l'article 26;

ATTENDU la recommandation unanime du comité d'évaluation;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De féliciter le directeur général pour son A+, note accordée à son bulletin par le comité d'évaluation, et le remercier chaleureusement tout en déplorant qu'il n'y ait plus de boni de rendement.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Organigramme de
services de la
CSMB au 1^{er}
juillet 2015 –
Amendement à la
résolution
CC14/15-06-161**

CC14/15-06-176

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Organigramme 2015-2016 adopté le 2 juin 2015;

ATTENDU QUE l'organigramme du Service du Secrétariat général compte actuellement quatre (4) postes de cadre faisant essentiellement appel aux compétences d'avocats, soit deux postes de coordination, une direction adjointe et une direction de service, qui est aussi le secrétaire général de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE, depuis mars 2013, s'est ajouté à ce service, sur une base surnuméraire, un troisième poste de coordonnateur - avocat;

ATTENDU QUE la complexité et le nombre toujours croissant de dossiers à caractère juridique qui transitent au quotidien par le Secrétariat général justifie le maintien, sur une base régulière, de ce troisième poste de coordination;

ATTENDU la nécessité de conserver une équipe stable, professionnelle et compétente;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de consolidation de l'organigramme des services de la CSMB, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

EN CONSÉQUENCE :

Secrétariat général

De créer un poste de *coordination Conseil juridique qui sera éventuellement comblé selon les processus d'embauche* de la Commission scolaire.

Le tout devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbaton des
budgets des
établissements
pour l'année
2015-2016**

CC14/15-06-177

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2015-2016.

Monsieur Yves Sylvain explique que si des conseils d'établissement n'ont toujours pas adopté de budget pour leur établissement à l'automne, le dossier pourra être revu en octobre dans le but d'adresser des demandes formelles à ces conseils d'établissement.

ATTENDU QUE, selon l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU QUE ces budgets tiennent compte du "*Cadre de gestion du budget de l'établissement*" de la Commission scolaire;

ATTENDU les décisions prises par le Conseil des commissaires lors de l'adoption du budget 2015-2016 de la Commission scolaire;

ATTENDU les articles 2-6.00; 3-6.00; 4-4.00 et 5-4.00 des "*Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*" pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des ressources financières;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les budgets des établissements pour l'année 2015-2016, apparaissant au document "*Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2015-2016*", tel que recommandé et déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Adoption du budget de la Commission scolaire pour l'année 2015-2016

CC14/15-06-178

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Budget 2015-2016.

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys doit adopter et transmettre au ministre son budget de revenus et de dépenses pour l'exercice scolaire 2015-2016;

ATTENDU les budgets adoptés par les conseils d'établissements;

ATTENDU la présentation du budget 2015-2016 en Comité plénier le 9 juin 2015;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de revenus et de dépenses montrant des revenus de 497 828 099 \$, des dépenses de 496 053 746 \$ et un surplus d'exercice de 1 774 353 \$ qui doit être affecté au redressement du déficit réalisé en 2013-2014; le tout tel qu'apparaissant au document déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité et de transmettre le tout au ministre de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Pause

CC14/15-06-179

ADVENANT 20 h 50, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires prennent une pause, conformément à l'ordre du jour.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Reprise de la séance

ADVENANT 20 h 55, la séance est reprise au terme de son ajournement.

Huis clos

CC14/15-06-180

ADVENANT 20 h 55, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante**

CC14/15-06-181

ADVENANT 21 h 22, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision de
décision no 260
(art.9, LIP)**

CC14/15-06-182

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de C.C. mère et de l'enfant B.C.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Alain Gauthier, secrétaire général de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Alain Gauthier, secrétaire général;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que la décision de classement initialement rendue par la direction de l'école Beau-Séjour soit maintenue, le comité estimant cette décision justifiée dans les circonstances.

Que, par ailleurs, soit recommandé aux membres de l'équipe d'intervention de rendre plus explicites les critères d'intégration progressive en classe régulière, dans le but de démontrer les avancements de l'enfant dans son processus intégratif, en respectant les sept critères mentionnés au paragraphe 5 du rapport du comité de révision.

Qu'il soit rappelé au parent l'importance de la collaboration avec les membres de l'équipe qui oeuvre à faire avancer l'enfant, notamment en envisageant de s'adjoindre les services des partenaires de la santé et des services sociaux dans le but d'objectiver les pratiques et assurer les transferts entre l'école et la maison.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Adoption du
budget des
immobilisations
2015-2016**

CC14/15-06-183

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet de budget incluant AMT 2015-2016 Maintien des bâtiments 2015-2016
- C) Modèle de priorisation des projets d'immobilisations

ATTENDU la planification des travaux qui sont prévus au budget des immobilisations 2015-2016;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 277, LIP, la Commission scolaire doit adopter et transmettre au Ministère son budget d'investissement;

ATTENDU QUE la planification des travaux qui sont prévus vise les travaux qui doivent être effectués durant la prochaine année financière;

ATTENDU QU'à tous les ans, la Commission scolaire approuve ainsi les projets;

ATTENDU QUE le Comité de vérification– Finances et organisation scolaire recommande l'adoption du budget;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget des immobilisations 2015-2016, déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

D'approuver la liste des projets d'investissements en matière de maintien des bâtiments, et ce, conformément aux paramètres d'allocation des ressources, relativement au calcul des allocations de base pour les investissements, du budget du Service des ressources matérielles provenant du MEESR, en date du 20 mai 2015.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet
d'amélioration
énergétique –
Octroi de contrat**

CC14/15-06-184

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC 14/15-11-072
- C) Étude de faisabilité détaillée "projet en bref"

ATTENDU QU'en date du 11 novembre 2014, par la résolution CC14/15-11-072 le Conseil des commissaires a autorisé la conclusion d'un contrat afin de procéder à une étude de faisabilité détaillée dans le cadre du projet d'amélioration énergétique;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité détaillée était un préalable à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet d'économie d'énergie envisagé et à l'octroi définitif du contrat sur le projet d'ensemble;

ATTENDU l'étude de faisabilité détaillée du projet d'amélioration énergétique réalisée par la firme Les services énergétiques Écosystem inc. et remise à la CSMB le 16 juin 2015;

ATTENDU QUE le financement du projet sera fait dans le cadre d'un règlement d'emprunt qui doit être autorisé par le MEESR, de même qu'une contribution de la CSMB à même son enveloppe de maintien des bâtiments;

ATTENDU QUE cet emprunt au montant de 20 979 577,00 \$ (toutes taxes exclues) sera remboursé à même les économies annuelles, les subventions, la récupération partielle des taxes et la contribution de la CSMB à même son enveloppe de maintien des bâtiments;

ATTENDU QUE l'étude de faisabilité confirme la faisabilité technique et économique de la proposition de Les services énergétiques Écosystem;

ATTENDU QUE, à la suite de l'étude de faisabilité, il y a lieu de procéder à l'octroi du contrat relatif à la réalisation du projet d'économie d'énergie avec garantie de performance à la firme Les services énergétiques Écosystem inc.;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention du financement du MEESR;

ATTENDU QUE le Comité de Vérification – Finances et organisation scolaire recommande l'autorisation quant à la conclusion du contrat à la firme Les services énergétiques Écosystem inc. relativement à la réalisation du projet d'économie d'énergie avec garanties de performance des établissements de la CSMB;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à la majorité :

D'autoriser la CSMB à demander au MEESR d'emprunter la somme de 20 979 577,00 \$ (toutes taxes exclues) qui sera remboursée entièrement à même les économies annuelles, les subventions, la récupération partielle des taxes et la contribution de la CSMB à même son enveloppe de maintien des actifs.

D'autoriser, sous réserve et à la condition de l'obtention du financement par le MEESR, la conclusion d'un contrat au montant de 29 832 495,00 \$ (toutes taxes exclues) à la firme Les services énergétiques Écosystem inc. relativement à la réalisation du projet d'économie d'énergie avec garanties de performance des établissements de la CSMB.

VOTES CONTRE : madame Sarita Benchimol; monsieur Luc Landreville (2)

PROPOSITION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Monsieur Luc Landreville demande que son vote négatif soit dûment en registre au procès-verbal pour témoigner de son désaccord en marge des garanties fournies au projet.

**Vente d'un terrain
à la Congrégation
des Sœurs de
Sainte-Anne –
Demande
d'autorisation au
Ministre**

CC14/15-06-185

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Extraits du rapport d'évaluation

ATTENDU la demande formulée par la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne à l'effet d'acquérir, de la CSMB, un terrain d'une superficie de 7 392 pieds carrés (686,73 m²);

ATTENDU QUE ledit terrain est situé sur une partie du Lot 1 247 162, du cadastre du Québec, rue Esther-Blondin, arrondissement de Lachine, Ville de Montréal; et qu'il est actuellement la propriété de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne entend se servir dudit terrain à des fins de stationnement pour sa maison mère;

ATTENDU QUE ledit terrain, une fois acquis par la Congrégation, ne devra servir qu'à des fins institutionnelles;

ATTENDU l'intention de la CSMB de vendre à la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne ledit terrain, pour les fins précitées;

ATTENDU l'évaluation dudit terrain faite par la firme Prud'homme, Mercier et Associés, à la demande de la CSMB;

ATTENDU QUE ladite évaluation conclut à une valeur de 170 000,00\$, en date du 16 juin 2015, pour ledit terrain;

ATTENDU, cependant, qu'il y a lieu de demander l'autorisation préalable du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour procéder à la vente dudit terrain à la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne ;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De demander au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'autoriser la vente, à un prix de 170 000,00\$, à la Congrégation des Sœurs de Sainte-Anne, d'un terrain identifié comme partie du lot 1 247 162 du cadastre officiel du Québec, inscrit au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 392 pieds carrés (686,73 m²), le tout, tel que décrit en pages 23 et 24 du rapport d'évaluation déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Prolongation du mandat du responsable de l'éthique et de la déontologie des commissaires et de son substitut

CC14/15-06-186

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Curriculum vitae

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (ci-après le code d'éthique), Règlement CC-28-2009, le Conseil des commissaires doit procéder à la nomination d'une personne responsable de l'éthique et de la déontologie et à celle d'un substitut (ci-après personne responsable);

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 175.1 de la LIP, telles qu'amendées en 2006, la personne responsable de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique et d'imposer des sanctions, ne peut être membre du Conseil des commissaires, ni employée de la commission scolaire;

ATTENDU QUE, le 24 novembre 2009, par sa résolution CC09/10-11-049, le Conseil des commissaires nommait Mme Nicole Trudeau, à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie, et Me Julie Brunelle, à titre de substitut;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2013, par sa résolution CC13/14-12-063, le Conseil des commissaires prolongeait le mandat de Mme Nicole Trudeau et Me Julie Brunelle, pour une durée d'un (1) an;

ATTENDU QUE cette prolongation de mandat se terminait le 3 décembre dernier;

ATTENDU QU'entre-temps, Me Brunelle démissionnait de son poste de substitut et n'a pas été remplacée;

ATTENDU les modifications à la Loi sur l'instruction publique qui sont attendues au cours de la prochaine année, notamment en ce qui a trait à la structure de gouvernance des commissions scolaires;

ATTENDU QUE, dans les circonstances, il ne serait pas opportun d'entreprendre un processus de sélection pour nommer une nouvelle personne responsable;

ATTENDU QU'il convient ainsi de prolonger le mandat de Mme Trudeau, à titre de personne responsable de l'éthique et de la déontologie;

ATTENDU QUE, pour les mêmes raisons, il convient de laisser le poste de substitut vacant;

ATTENDU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De prolonger le mandat de Mme Nicole Trudeau, jusqu'à la première des éventualités suivantes, soit l'entrée en vigueur de toute modification législative entraînant un changement à la gouvernance de la Commission scolaire, soit l'arrivée du terme d'une année à compter de la présente résolution.

De déroger au Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la CSMB et de ne pas nommer de personne responsable substitut.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Éthique et
déontologie des
commissaires –
Dénonciation
d'intérêts –
Rapport du
secrétaire général**

Les commissaires prennent acte du rapport.

Madame Diane Lamarche-Venne résume le dossier.

Elle adressera le rappel approprié à la commissaire en faute.

**Éthique et
déontologie des
commissaires –
Cadeaux et
marques
d'hospitalité –
Rapport du
secrétaire général**

Les commissaires prennent acte du rapport.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier fait son rapport.

**Délégués à
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Monsieur Yves Sylvain distribue un rapport sur

**Participation de
commissaires au
congrès de
l'Association
canadienne de
langue française
(ACELF) du 24 au
26 septembre
2015**

CC14/15-06-187

les ECEC.

Documents déposés :

- A) Résolution CC14/15-04-138;
- B) Programme du congrès.

ATTENDU que l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) tiendra son congrès du 24 au 26 septembre 2015 à Niagara Falls (Ontario);

ATTENDU que selon la résolution CC14/15-04-138, la Commission scolaire a adhéré à l'ACELF pour l'année 2015-2016 à titre de membre collectif;

ATTENDU que selon l'article 2.2.2 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », le Conseil délègue, à des activités qui se déroulent à l'extérieur du Québec, un maximum de deux commissaires en plus du président, s'il y a lieu;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer le commissaire suivant, pour participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), du 24 au 26 septembre 2015 à Niagara Falls (Ontario) :

- Madame Abi Koné.

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le commissaire délégué remette à la présidence, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

Que le commissaire délégué remette, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivant la fin de l'activité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne fait rapport de sa rencontre avec le Ministre.

Elle fait également état des résultats du PQI divulgué aujourd'hui même.

**Suivi – École Île-
des-Sœurs II**

Madame Caroline Varin demande l'état d'avancement du chantier de construction de la 2^e école primaire sur l'Île-des-Sœurs. Elle résume l'information qu'elle a reçue du directeur général et pose des questions complémentaires à cette information.

Monsieur Yves Sylvain répond et monsieur Ayaz Poundja complète avec plus d'informations sur l'état d'avancement récent du projet.

**Transport scolaire
– Île-des-Sœurs**

Madame Caroline Varin remet les remerciements des parents de 2 secteurs impliqués de l'Île-des-Sœurs.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 22 h 52, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général